

## LES ESPACES OUVERTS



2 espaces sont plus particulièrement ouverts sur la zone du projet :

- Un espace de 22 000 m<sup>2</sup> environ au nord
- Un espace de 65 000 m<sup>2</sup> environ au sud-est

Ces espaces sont caractérisés par une végétation basse dominante, herbacée ou arbustive. En bordure sud-est, nous trouvons également le château de Bel Air, propriété privée dont les visibilités potentielles vers le site sont fortement limitées par des haies anciennes et un merlon en remblai établi sur le sud de la zone du projet.

Tableau 3 : Caractéristiques des deux espaces ouverts

Critères	Caractéristiques
Milieu ouvert / Milieu fermé	Milieu ouvert
Végétation	Haies d'intérêt en lisières, rares arbres isolés
Luminosité	Ensoleillé, favorable à l'implantation d'un parc solaire
Caractère anthropique	Aspect récemment remanié sur secteur sud-est (fort remblai en limite de N176)
Ambiance dominante	Terrains vagues, de faible intérêt paysager, avec possibilité de point de vue dominant depuis le merlon sud

Ces secteurs apparaissent peu intéressants du point de vue paysager. Il peuvent tout à fait convenir à l'aménagement d'un parc solaire au sol. Le caractère très remanié, maintes fois artificialisé de la zone sud-est, semble la rendre potentiellement peu propice à des usages naturels, agraires, forestiers s...



Figure 15 : Haie de conifères en bordure sud de l'espace ouvert au sud-est (vue depuis le sommet de merlon)



Figure 16 : Vaste espace ouvert au sud-est (perçu depuis le merlon en limite sud)



Figure 17 : Friche ouverte au nord, visible depuis la D107 (source : Google Streetview, mai 2019)



Figure 18 : Filtre de végétation arborescente élevé entre l'espace ouvert au sud et le château de Bel Air



Figure 19 : Chêne isolé d'intérêt en bordure est de l'espace ouvert au sud

## LES BOISEMENTS ET FRICHES PARTIELLEMENT OUVERTS (TRAVÉES) ET LE BÂTIMENT ABANDONNÉ



Le secteur central de la zone du projet se caractérise aujourd’hui par une succession d’espaces fermés et d’espaces ouverts. Les espaces fermés sont de 2 types : des friches ou des boisements. Les espaces ouverts défrichés sont les traces des anciens travaux pour le projet de golf de 2016 (travées). Secteur historiquement boisé et bocager, nous pouvons y observer au sud-ouest, un bâtiment d’habitation abandonné, sur le lieu-dit la Fontaine. Des secteurs humides y sont présents par endroits, ainsi que la partie amont du ruisseau des Vaux du Moulin qui y prend sa source.

Tableau 4 : Caractéristiques de la zone des boisements et friches partiellement ouverts

Critères	Caractéristiques
Milieu ouvert / Milieu fermé	Semi-ouvert
Végétation tructurante	Boisements et friches plus ou moins évolués
Luminosité	Alternance de zones ensoleillées et de zones ombragées
Caractère anthropique	Travées défrichées nombreuses
Ambiance	Semi-naturelle, intérêts paysagers variables

Ce secteur est plus ou moins sensible (présence du cours d'eau et de zones humides) et son intérêt paysager est variable. Le boisement apparaît plus ou moins fortement remanié en raison des travées nombreuses qu'il comprend aujourd'hui, suite au projet de golf. Il pourrait partielement faire l'objet de nouveau défrichement pour permettre l'installation de panneaux solaires à condition de s'éloigner des zones sensibles et de conserver les points d'intérêt du paysage.



Figure 20 : Travée large en direction du nord, perçue depuis le chemin central



Figure 21 : Frange boisée, le long de la voie d'accès au site depuis la D107



Figure 22 : Vue de la ferme abandonnée depuis le chemin central



Figure 23 : Zone humide, à l'ouest du bâtiment abandonné

## L'ANCIEN STAND DE TIR



Le secteur à l'est de la zone du projet correspond au secteur de l'ancien stand de tir du camp militaire. Le bâtiment abandonné est toujours en place et se trouve en frange ouest d'un espace ouvert. Cet espace est entouré d'une frange boisée et apparaît en déblai vis-à-vis des terrains situés à l'est.

Tableau 5 : Caractéristiques du secteur de l'ancien stand de tir

Critères	Caractéristiques
Milieu ouvert / Milieu fermé	Ouvert (vaste plate forme dégagée à l'est du bâtiment)
Végétation tructurante	Lisières boisées
Luminosité	Ensoleillé (ombre portée des lisières boisées)
Caractère anthropique	Grand bâtiment désaffecté
Ambiance	Inutilisé, terrain vague

Ce secteur présente un intérêt éventuel pour la mise en place de panneaux solaires car une plate-forme s'établit à l'est de l'ancien bâtiment désaffecté. Cet espace ouvert ne nécessiterait pas beaucoup de travaux pour la mise en place de ce type de projet car le terrain y est plat, à l'exception de quelques tas de remblais ponctuels. Cette plate-forme étant située en déblai par rapport à ses franges boisées ouest et sud, crée de plus une situation idéale d'isolement visuel par rapport aux habitations riveraines.

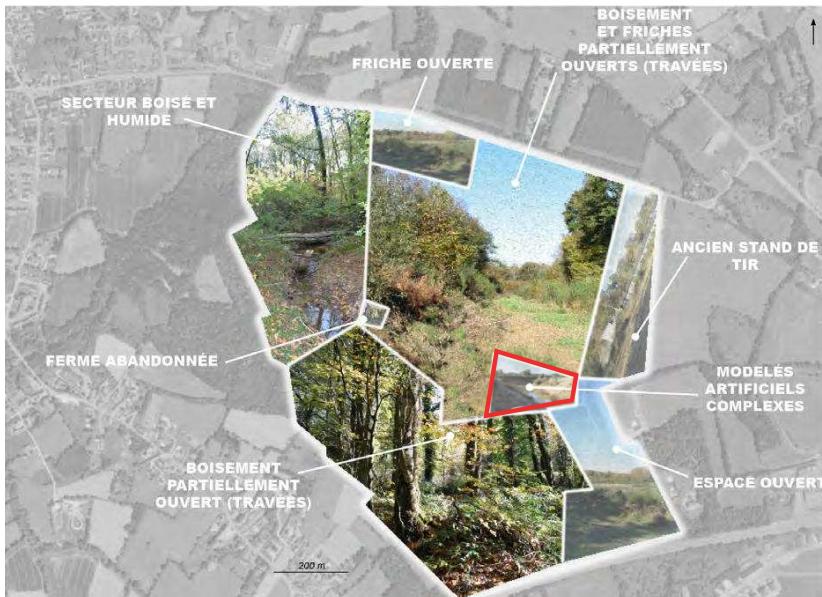


Figure 24 : Vue du stand de tir et de la zone ouverte attenante



Figure 25 : Vue de la zone du stand de tir depuis sa limite ouest

## MODELES ARTIFICIELS COMPLEXES



Ce petit secteur situé au centre-est présente des caractéristiques très particulières. En effet, les travaux de déblais et remblais qui ont eu lieu ici entraînent une micro-topographie étrange, d'aspect peu naturel et totalement contradictoire avec les autres ambiances du site. Il est, de fait, un lieu de stagnation artificielle des eaux entraînant l'apparition d'une végétation hygrophile et sans doute la présence de batraciens. Des dépôts divers de dalles bétonnes et autres déchets inertes ponctuent également le secteur.

Tableau 6 : Caractéristiques du secteur des modèles artificiels complexe

Critères	Caractéristiques
Milieu ouvert / Milieu fermé	Ouvert
Végétation tructurante	Inexistante (végétation basse, peu développée, avec substrat artificiel sablonneux)
Luminosité	Ensoleillé
Caractère anthropique	Fort, aspect très artificiel
Ambiance	Milieu bouleversé, aspect «chantier»

L'intérêt de ce secteur est très questionable du point de vue paysager car il n'a rien de «naturel» et ne crée pas non plus de paysage pittoresque ou d'attractif particulier, si ce n'est une situation topographique surprenante et déconnectée totalement des autres ambiances du site. Sauf à y trouver un intérêt faunistique ou floristique particulier, l'intérêt paysager est nul et la remise à plat de ce secteur pour y insérer des panneaux solaires ne paraît pas absurde, bien au contraire...

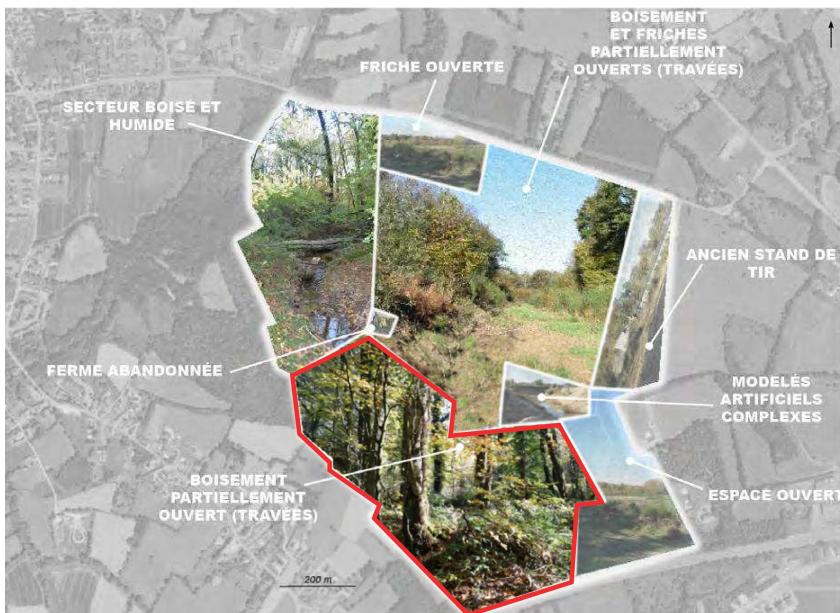


Figure 27 : Un secteur à la topographie complexe (substrat sableux) et formant des cuvettes d'eau stagnante



Figure 26 : Présence de dépôts de débris de démolition

## BOISEMENT PARTIELLEMENT OUVERT



Le sud-ouest de la zone du projet est marqué par la présence d'un boisement alternant avec des zones défrichées (travées). Le secteur est particulièrement caractérisé par les sentiers forestiers pédestres qui le traversent en plusieurs endroits. Ces sentiers sont parfois bordés par les talus bocagers anciens, constitués de chênes, châtaignier ou hêtre.

Tableau 7 : Caractéristiques du secteur du boisement partiellement ouvert

Critères	Caractéristiques
Milieu ouvert / Milieu fermé	Alternance de milieux fermés (bois) et ouvert (sentiers et travées)
Végétation structurantes	Boisements et haies bocagères anciennes
Luminosité	Globalement ombragé (sauf travées, mais subissant les ombres portées des bois)
Caractère anthropique	Faible
Ambiance	Forestière

Ce secteur apparaît très intéressant du point de vue paysager pour son ambiance «naturelle» proche du bourg d'Aucaleuc.



Figure 28 : Travée en limite sud-ouest



Figure 29 : Chemin structurant



Figure 30 : Chemin à l'est du secteur, bordé d'une haie de chênes relativement jeunes



Figure 31 : Vue du chemin historique secondaire (sentiers forestiers pédestres non officiels dans un site privé), bordé d'un talus bocager ancien (abîmé)



Figure 32 : Vue du chemin secondaire à l'est du secteur

## 2.11.2. Synthèse des enjeux liés aux ambiances paysagères sur la zone du projet



Nous pouvons conclure de l'étude des ambiances paysagères que la zone du projet se découpe selon 3 grandes parties avec un gradient anthropique :

- Un paysage à caractère plus spontané et naturel à l'ouest, où l'impact anthropique est actuellement plus faible et la végétation spontanée a pris un essor important depuis plusieurs années. Ce paysage apparaît plus naturel que sur les autres parties mais résulte tout de même de la fermeture des anciennes parcelles agricoles bocagères exploitées et donc des activités anthropiques plus anciennes. Ce secteur est paysagèrement très intéressant.
- Un paysage de transition au centre-nord, avec une alternance de végétation dense et de zones ouvertes nombreuses. Ce milieu est marqué par une alternance de boisements anciens et de friches plus ou moins avancées (végétation arbustive ou amorce de végétation arborée avec saule ou bouleau). Les zones de défrichement pour le golf y sont très nombreuses. Ce secteur est paysagèrement moins qualitatif que la zone ouest, mais présente quand même des sensibilités liées notamment à la présence du cours d'eau.
- Un paysage plus fortement marqué par les actions anthropiques à l'est, où les déblais et les remblais sont fréquents et très visibles et où des dépôts divers demeurent (tas de matériaux ou substrats divers, vestiges de déconstructions,...).

A une échelle plus étendue, nous pouvons constater que ce gradient est en adéquation avec le contexte de la zone du projet. En effet, à l'ouest un espace boisé classé (EBC) borde le secteur le plus naturel du site. Le sentier du Ruet passe également à proximité dans l'espace boisé classé. A l'inverse, le secteur Est, historiquement et encore actuellement plus caractérisé par les actions anthropiques est en lien avec la zone d'activités de Bel-Air et son secteur d'extension.

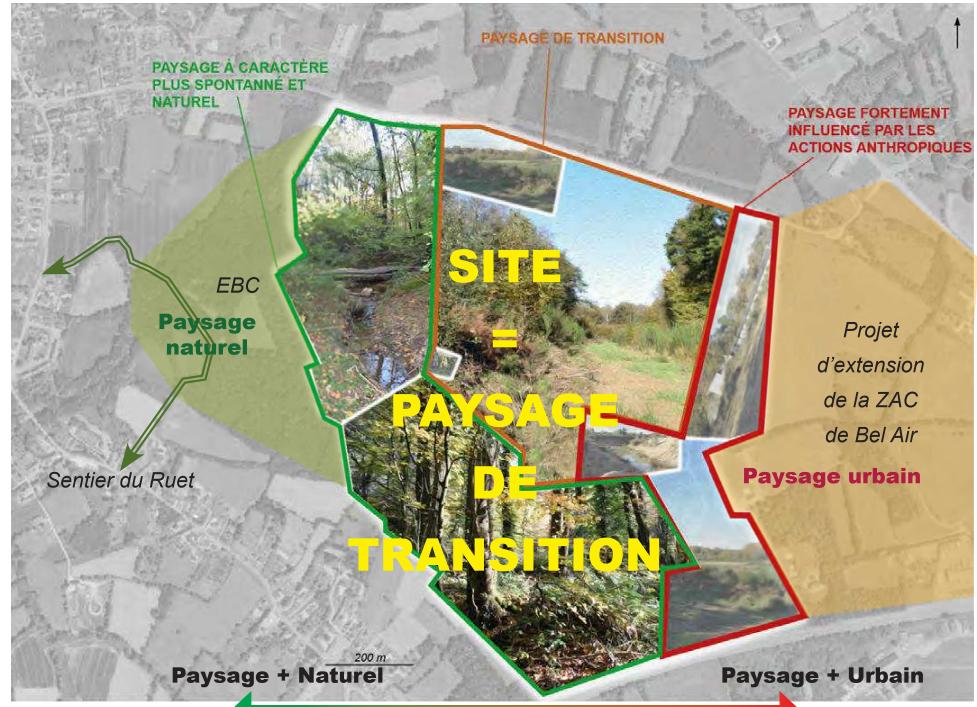


Figure 33 : Synthèse des enjeux liés aux ambiances paysagères du site (Source fond : Géoportail, 2016)



## 2.12. L'analyse des perceptions du site (état actuel)

Les prises de vue ci-après sont hiérarchisées en 3 catégories, selon leur distance d'éloignement vis-à-vis du périmètre d'implantation du projet :

- Perceptions immédiates et proches : situées entre 0 et 500 m
- Perceptions semi-éloignées : au delà de 500 mètres à moins d'un 1 km
- Perceptions éloignées : au delà de 1 km de distance

Elles sont également classées par thèmes :

- Perceptions depuis l'habitat
- Perceptions depuis les routes et chemins
- Perceptions depuis les éléments de patrimoine ou de tourisme

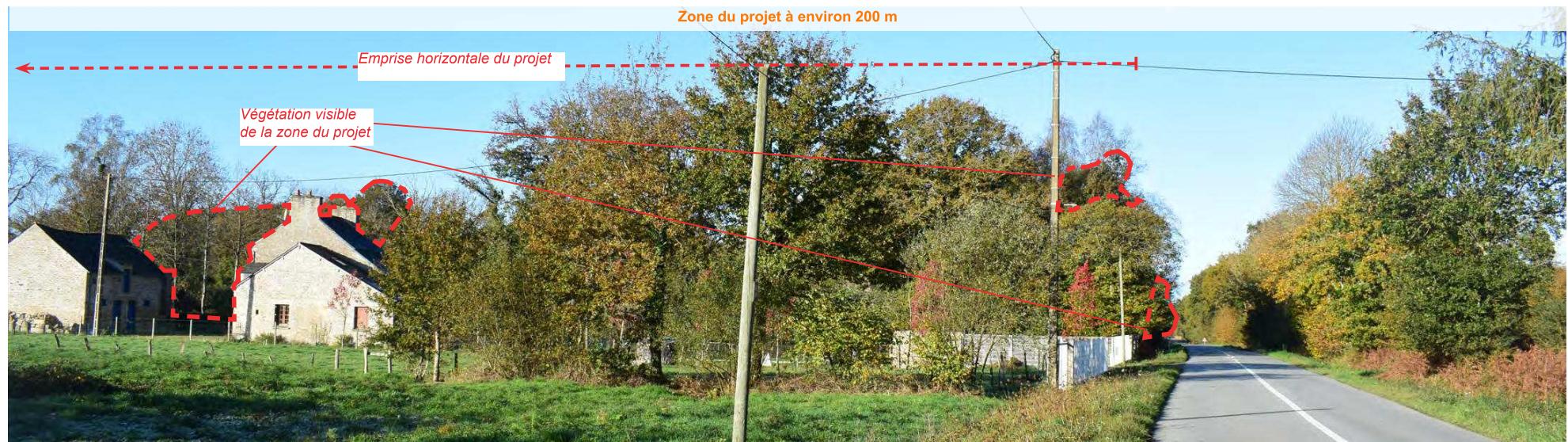
## 2.12.1. Perceptions immédiates et proches (&lt; 500 m)

Localisation des clichés sur l'aire immédiate



## Depuis l'habitat

Le hameau de la Croix Carrée s'établit en limite est de la commune d'Aucaleuc, à proximité immédiate de l'ancien camp d'Aucaleuc et du stand de tir. Ce dernier n'est pas perceptible car depuis ce point de vue, la perception est fermée par l'épaisseur de la végétation. Ainsi, une épaisse frange boisée en bordure de celle-ci ferme la vue depuis les habitations. La sensibilité visuelle pour ce hameau riverain apparaît faible et même nulle si l'on envisage que le projet ne supprimera pas les rideaux boisés présents sur la périphérie du site.



Cliché 1 : Prise de vue depuis l'extrémité nord-est d'Aucaleuc - Une épaisse frange boisée entraîne une vue fermée depuis la route communale fréquentée par les riverains et une absence de lien visuel direct avec les habitations

La Chambre des métiers et de l'artisanat et la salle polyvalente d'Aucaleuc, ainsi que les habitations qui les bordent se situent à environ 200 m de la zone du projet, au nord-ouest. Si l'on considère le retrait visuel des constructions par rapport à la route et le caractère boisé qui entoure la zone du projet, la sensibilité visuelle est très faible, pouvant éventuellement concerter la parcelle ouverte qui borde la route au nord. La présence d'une haie en vis-à-vis des bâtiments renforce encore ce masque de végétation.



Cliché 2 :: Depuis la Chambre des Métiers, la vue est fermée par le boisement de la zone du projet. Il n'y a pas de lien visuel direct entre les habitations, la Chambre des Métiers, la salle polyvalente et la zone du projet.

Le front urbanisé caractérisé par des impasses successives le long de la rue de La Basse Freschais et de La Haute Freschais se situe à 150 m environ au sud de la zone du projet. Depuis ces points de vue, le lien visuel est brisé par l'épaisse frange boisée qui caractérise les limites de la zone du projet. Les liens visuels avec les zones d'habitat sont absents.



Cliché 3 : Depuis l'impassée Les Fontenelles au sud-ouest de la zone du projet, le boisement dense ferme les vues potentielles.

**Depuis les routes et chemins riverains**

Depuis les principaux axes de communication, route communale de la Basse Freschais (cliché 5), D794 (cliché 6), N176 (cliché 7), les vues sont brisées par des masques de végétation denses et hauts. Ces masques sont principalement des boisements, des franges boisées ou des haies. Les visibilités depuis les principaux axes de communication sont nulles. La route D107 qui longe le projet en partie nord offre quand à elle une perception totale de la friche agricole ouverte. Les sentiers de randonnée du Ruet (cliché 8) et de l'Argentel à l'Etra (cliché 9) qui bordent le site sont camouflés dans des boisements. Les vues sont donc très courtes et les visibilités sur la zone du projet sont très faibles.



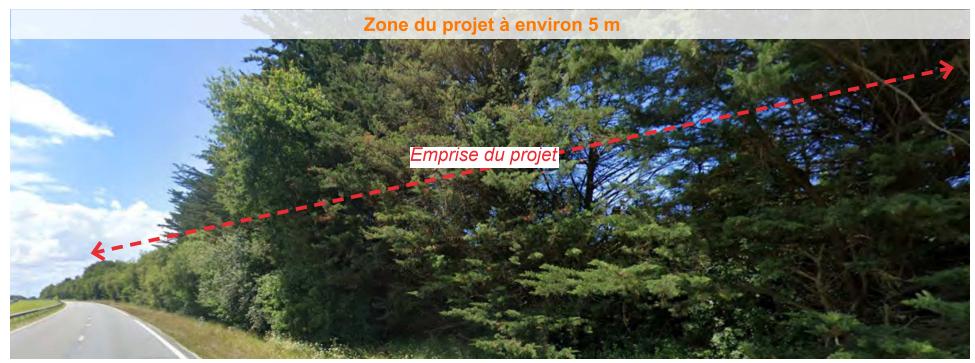
Cliché 4 : Depuis la D107, au nord de la zone du projet, la vue est ouverte sur la friche agricole, la perception est totale.  
(Source : Google Streetview, mai 2019)



Cliché 5 : Depuis la route communale de la Basse Freschais à l'ouest de la zone du projet, la vue est fermée par une haie de chênes et une épaisse frange boisée. La sensibilité visuelle est nulle



Cliché 6 : Depuis la D794 au nord-est de la zone du projet, la vue est fermée par une haie dense et haute. La sensibilité visuelle est nulle.



Cliché 7 : Depuis la N176 au sud de la zone du projet, la vue est fermée par une haie de conifères. La sensibilité visuelle est nulle  
(Source : Google Streetview, mai 2019)



Cliché 8 : Depuis le sentier du Ruet à l'ouest de la zone du projet, la vue est fermée par des haies hautes ainsi qu'une frange boisée. La sensibilité visuelle est nulle.  
(Source : Google Streetview, mai 2019)



Cliché 9 : Depuis le sentier du Ruet au nord-est de la zone du projet, la vue est fermée par un boisement dense. La sensibilité visuelle est nulle.

## Depuis les éléments de patrimoine et de tourisme riverains

A proximité directe de la zone du projet, à l'angle nord-est, se tient une stèle commémorative. Cette stèle (cliché 11) a une visibilité directe sur les parcelles du projet. Néanmoins, l'épaisse frange boisée présente en bordure du site favorise les vues très courtes.

L'aéroclub de Dinan, infrastructure de loisirs au sud de la zone du projet, bénéficie d'une frange urbanisée et boisée qui empêche toute visibilité.



Cliché 10 :Depuis la D107 et la stèle en hommage à Augustin Leguen, directeur de l'école de Quévert et fusillé par les Allemands en 1944. La vue est fermée par une épaisse frange boisée. La sensibilité visuelle sera nulle à condition que l'on conserve une bande boisée sur le pourtour du site.

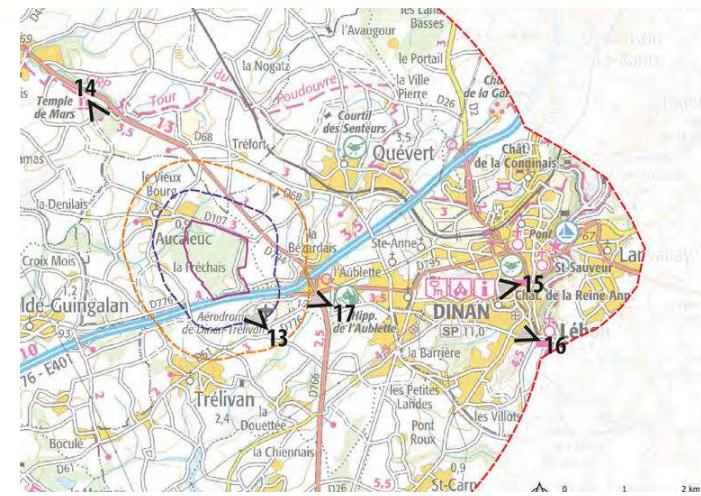


Cliché 11:Stèle en hommage à Augustin Leguen



Cliché 12 :Depuis l'aéroclub de Dinan au sud de la zone du projet, la vue est fermée par une frange urbanisée et une frange boisée.

Localisation des clichés sur les secteurs semi-éloigné à éloigné



### 2.12.2. Perceptions semi-éloignées (de 500 m à 1 km)

#### Depuis l'habitat semi-éloigné

Depuis les habitations le long de la D776 (cliché 13) au sud de la zone du projet, la végétation empêche les visibilités potentielles. Le territoire de l'aire d'étude rapprochée est globalement marqué par une fermeture du milieu qui limite les vues longues. Les observations faites avec le cliché 13 sont également valables pour toutes les zones d'habitat qui se trouvent dans l'aire d'étude rapprochée.



Cliché 13 : Depuis les habitations le long de la D776 au sud de la zone du projet, la vue est fermée par un boisement dense.

#### Depuis les routes et chemins semi-éloignés

Dans l'ensemble, les routes sont bordées par un bocage assez dense ou des boisements, ne permettant pas de vues longues. La sensibilité vis-à-vis du projet est nulle.

#### Depuis les éléments du patrimoine ou de tourisme

Aucun élément du patrimoine répertorié au titre des monuments historiques, ni élément de tourisme n'est présent dans ce périmètre.



# ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Annexe 1: Etude paysagère

## 2.12.3. Perceptions éloignées (> 1km)

### Depuis l'habitat

Du fait de la trame bocagère dense et des nombreux boisements présents sur le territoire, les sensibilités concernant les habitats de l'aire d'étude éloignée sont nulles.

### Depuis les routes

A plus d'un kilomètre, depuis les principaux axes du secteurs les liens visuels avec le site du projet sont négligeables. Les variations topographiques des collines bocagères rendent les vues assez courtes.

Tableau 8 : Perceptions éloignées (> 1 km) et sensibilités vis-à-vis des axes de communication

Route	Séquence	Environnement visuel	Distance au projet solaire	Type de perception dynamique actuelle en direction du projet	Sensibilité = impact visuel potentiel
N176	Entre Le Landec et Traden	Voie express encaissées bordée de boisements ou d'espaces bocagers	Entre 1 km et 2 km	Vues fermées par le bocage dense	Nulle
D794	Entre Corseul et Lanvallay	Route départementale traversant des bourgs, des boisements denses et des espaces bocagers	Entre 1 et 4 km	Inexistante	Nulle
D766	Entre Le Hinglé et Quévert	Route départementale traversant des bourgs, des boisements denses et des espaces bocagers	Entre 1,3 et 6 km	Inexistante	Nulle

**Depuis les éléments du patrimoine et de tourisme****Monuments historiques**

Le Temple de Mars, le château de Léhon ainsi que le château de Dinan sont des monuments historiques situés sur des points hauts. Les franges urbanisées et boisées ainsi que la trame bocagère dense du territoire entraînent des vues courtes. Il n'y a aucun risque de covisibilité. Pour les autres monuments historiques recensés plus tôt dans l'étude, la densité de végétation évite également tout risque de visibilité ou de covisibilité.

**Éléments de tourisme**

L'Hippodrome de l'Aublette (commune de Quévert) bénéficie de la présence de haies, empêchant toute covisibilité.



Cliché 14 :Depuis le Temple de Mars dans la commune de Corseul, présence d'un important masque végétal.



Cliché 15 :Depuis le Château de Dinan, les visibilités et covisibilités sont complètement bloquées par la végétation et l'urbanisation.



Cliché 16: Depuis le Château de Léhon, les visibilité et la les covisibilité sont nulles du fait de la distance au projet (plus de 5 km) et d'un masque dense de végétation.



Cliché 17 :Depuis l'Hippodrome de l'Aublette (commune de Quévert), une végétation dense crée une barrière visuelle.



## 2.13. Bilan des sensibilités et des enjeux paysagers et patrimoniaux constatés

### 2.13.1. Enjeux et sensibilités générales sur les aires d'étude

Tableau 9 : Synthèse des enjeux et sensibilités liés au patrimoine et au paysage, avant définition du projet de parc solaire

Thématiques abordées	Caractéristiques du paysage actuel	Niveau d'enjeu	Principaux effets potentiels (sensibilités)	Précautions paysagères vis-à-vis du projet à développer et mesures proposées pour réduire l'impact du projet
Paysage, morphologie générale	<p>Le paysage du secteur du projet est principalement caractérisé par une alternance entre bocage étroit de collines et paysages cultivés. Des hameaux sont disséminés sur le territoire autour de bourgs ruraux. Le bocage entourant les parcelles agricoles est peu dégradé, bien que l'influence des pratiques agricoles récentes et l'abandon des terres se fassent sentir (tendance à l'élargissement du bocage concomitant avec un emboisement des parcelles). Cette unité paysagère ne bénéficie pas d'une reconnaissance sociale particulière.</p>	Faible	<p>Sensibilité globalement faible</p> <p>Le projet n'est pas de nature à perturber les grands équilibres structurants de ce paysage agro-naturel : aire d'incidence visuelle très restreinte voire nulle, vues rapprochées et lointaines inexistantes.</p>	Conserver/conforter des lisières boisées en périphérie du site, notamment près des axes routiers (N176 et D107).
Végétation structurante et occupation du sol	<p>Le PLUi de Dinan Agglomération met en évidence le « patrimoine paysager » du site d'étude. Cette zone est soumise à l'article L. 51-19 du code de l'urbanisme qui « localise les éléments de paysage [...] et définit le cas échéant les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration ». Ici, il n'y a pas de prescriptions particulières.</p> <p>Les boisements de la zone du projet présentent des arbres âgés issus des anciens talus bocagers. Les zones défrichées sont en cours de colonisation par une végétation spontanée.</p>	Fort	<p>Sensibilité forte.</p> <p>La zone du projet contient des espaces naturels composés de boisements anciens et des zones humides. D'un point de vue réglementaire 80% de la zone est placée en patrimoine paysager et zone à urbaniser à vocation touristique.</p>	L'implantation d'un parc solaire au sol sur une friche militaire répond aux objectifs nationaux en évitant l'implantation des parcs solaires sur des surfaces d'intérêt agricole. Dans un contexte boisé comme celui de l'ancien camp militaire d'Aucaleuc, il convient néanmoins de porter attention aux espaces de boisements et de bocage anciens qui peuvent présenter un intérêt paysager et/ou environnemental.
Habitat existant	<p>Un habitat majoritairement dispersé dans un contexte bocager, boisé et légèrement vallonné.</p> <p>L'habitat sur le pourtour du site d'implantation potentielle du projet solaire est peu dense, malgré l'aire d'influence de Dinan à l'est (commune de Quévert).</p>	Faible	<p>Sensibilité faible.</p> <p>L'analyse des perceptions depuis les zones d'habitat a révélé une quasi-absence de sensibilité visuelle.</p>	La protection des structures végétales périphériques devra contribuer à l'isolement visuel du projet par rapport aux habitations riveraines.
Monuments historiques, sites protégés et autres éléments de patrimoine	Le contexte patrimonial dans un rayon de 5 km comprend 81 éléments du patrimoine. 70 de ces éléments sont situés dans le site patrimonial remarquable de Dinan.	Fort	<p>Sensibilité nulle.</p> <p>La faible hauteur des panneaux photovoltaïques et les caractéristiques topographiques et végétales du territoire d'étude empêchent toute covisibilité patrimoniale. Une ligne de crête masque les vues sur la zone du projet. Les autres éléments bénéficient quant à eux de masques de végétation qui évitent tout risque de visibilité ou de covisibilité.</p>	Sans objet.
Tourisme, loisirs	<p>Le circuit de petite randonnée du Ruet s'inscrit à 500 m à l'ouest de la zone du projet, au sein de l'espace boisé classé.</p> <p>Un circuit de grande randonnée (GRP) sillonne au nord à environ 2 km de la zone du projet.</p> <p>A 100 m et 2 km au sud se trouvent respectivement l'aéroclub de Dinan et l'Hippodrome de l'Aublette.</p>	Faible	<p>Sensibilité Nulle.</p> <p>Les masques de végétation évitent toute perception.</p>	La vocation loisirs du site affirmée par le PLUi doit être prise en compte pour planter le projet solaire dans un projet d'aménagement global du site qui proposera des activités de loisirs (par exemple : promenade, réhabilitation de l'ancien stand de tir... et/ou fonctions/activités restant à définir). La présence de sentiers riverains du site est une opportunité pour mettre le site en relation avec ses franges urbanisées et permettre sa découverte au travers d'un potentiel parcours d'activités diverses de loisirs.
Axes de circulation existants	<p>Axes à très forte fréquentation : N176 qui longe le site en sa partie sud.</p> <p>Axes à forte fréquentation : D794 et D766 respectivement à 300 m à l'est et 1,2 km au sud-est.</p> <p>Axe à fréquentation modérée : D107 qui longe le site sur sa partie nord.</p>	Faible	<p>Sensibilité faible.</p> <p>La N176 est bordée d'une haie de conifères.</p> <p>Les routes départementales sont bordées de haies ou de boisements.</p> <p>Le D107 bénéficient du masque de végétation caractérisé par la frange boisée aux abords de la zone du projet, avec tout de même une ouverture visuelle sur une parcelle de friche ouverte et dépourvue de frange boisée.</p>	Confortement souhaitable le long de la D107 au niveau de la friche ouverte au nord de la zone du projet. Confortement et conservation des lisières boisées présentes sur le site.
Ets cumulés avec d'autres projets soumis à évaluation environnementale	Aucun projet solaire n'a été soumis dans le secteur.	Nul	<p>Sensibilité nulle.</p>	Sans objet.

## 2.13.2. Bilan des sensibilités paysagères dans l'optique du projet

### Un site boisé peu ouvert visuellement

Le site par son caractère de friche militaire et par son environnement visuel peu ouvert présente une véritable opportunité pour l'implantation d'un parc solaire.

**Des sensibilités qui sont autant d'atouts pour la mise en place d'un projet d'aménagement mixant des objectifs d'aménagement de loisirs et de parc solaire**

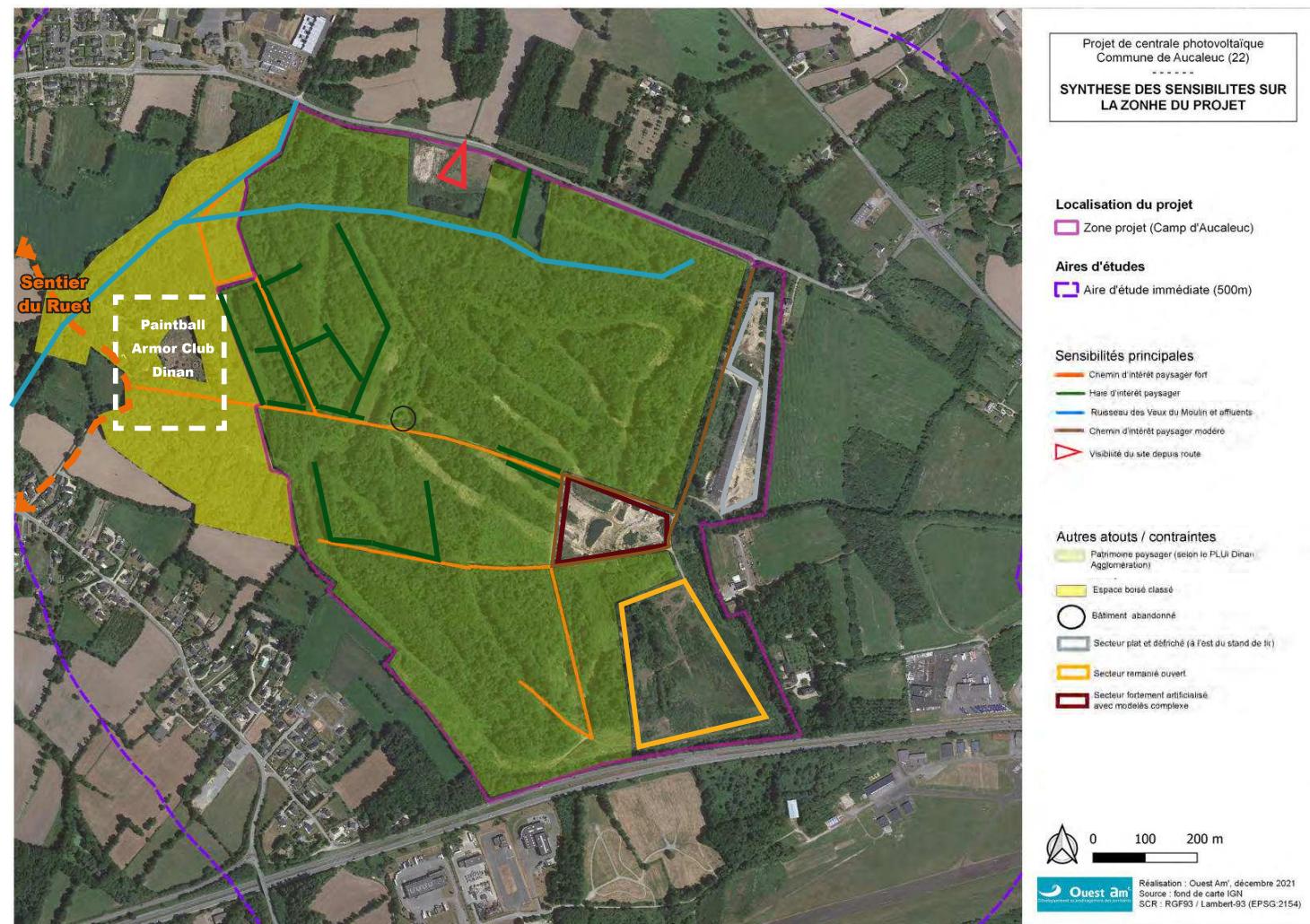
Ces sensibilités ont été définies grâce à l'analyse couplée des éléments suivants :

- Le contexte global et historique
- Le PLUi Dinan Agglomération
- La végétation et son évolution
- Les cheminements, leur hiérarchie et intérêt
- Les ambiances paysagères

La partie plus densément boisée, à l'ouest, présente aujourd'hui un intérêt paysager important par la présence des éléments suivants :

- Des arbres âgés issus des anciens talus bocagers (chênes, châtaigniers, hêtres, etc.) et des nombreuses haies anciennes d'intérêt fort pour la faune.
- Des boisements relativement jeunes et intacts (non défrichés) qui sont en contact direct avec l'espace boisé classé (EBC), le caractère assez jeune de ces espaces boisés en fait atout de pérennité.
- Des cheminements structurants d'intérêt paysager (sentiers forestiers ou bordés de haies) en connexion avec l'espace boisé classé, et aux ambiances très qualitatives.
- La présence de l'eau (zones humides, ruisseau des Vaux du Moulin).
- Une ambiance générale très « naturelle » résultante d'une évolution du site très progressive mais constante depuis le secteur bocager dense d'origine vers un espace boisé couvrant aujourd'hui l'ensemble des parcelles.

**Carte 12 : Principales sensibilités paysagères à considérer pour établir le projet solaire et de loisirs**



Le projet devra prendre en compte ces éléments de sensibilité paysagère afin de permettre l'émergence d'un projet qualitatif. Des franges boisées autour des espaces où les panneaux photovoltaïques seront installés devront pouvoir être préservées. Les boisements situés à l'ouest, à l'ambiance naturelle, devront être préservés au maximum. Les cheminements identifiés comme étant d'intérêt paysager fort doivent être pris en compte dans la réflexion du projet.

### 3. IMPACTS SUR LE PAYSAGE

#### 3.1. Rappels des principaux éléments du projet

- La surface d'implantation des panneaux solaires projetée représente environ 28 ha (sur les 100 ha d'emprise totale, soit 28 % de la surface).
- Les panneaux photovoltaïques seront fixés sur des structures fixes lestées par des pieux battus et orientées à 20° Ouest. L'angle d'orientation des panneaux sera de 15°. La hauteur maximale des tables sera de 2,7 mètres.
- Le site sera équipé d'une clôture d'une hauteur maximale de 2,2 mètres. Un traitement spécifique de la clôture a été envisagé. Selon son emplacement, elle aura un aspect rustique au Nord et un d'aspect grillage soudé « vert mousse » pour le reste de la centrale solaire.
- Le site sera équipé d'un chemin périphérique d'une largeur de 5 mètres, d'aspect naturel. L'utilisation de matériaux poreux permettra de conserver la perméabilité du sol. Cette voie permettra d'assurer un accès pour la maintenance et la sécurité du site. Dans le cadre du projet, la réutilisation des voies déjà existantes liées au camp militaire a été favorisée.
- Le site sera équipé de 2 postes de livraison. Leur dimension (Lxlxh) sera : 6,5 x 2,5 x 3,4 mètres.

La puissance installée sera d'environ 28,5 MWc et permettra la production électrique annuelle d'environ 31,7 GWh, soit l'équivalent à la consommation de 35 200 habitants (hors chauffage) ce qui représente la consommation de 5,1% de Dinan Agglomération (614 GWh tous secteurs confondus, données 2019).

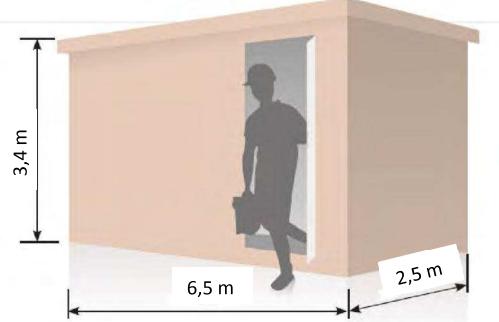


Figure 34 : Dimensions des postes de livraison

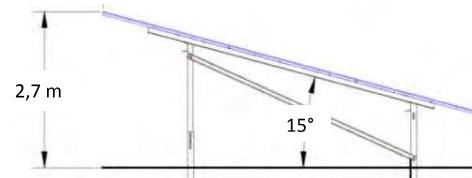


Figure 35 : Caractéristiques des panneaux photovoltaïques



Figure 36 : Exemple de revêtement GNT 0/60

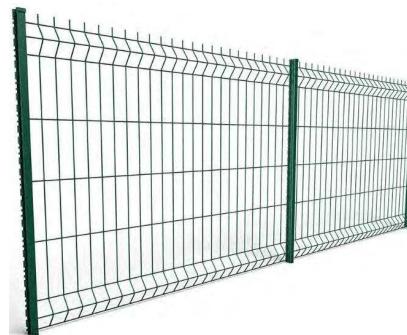


Figure 37 : Exemple de clôture grillage soudé vert mousse



Figure 38 : Exemple de clôture rustique



### 3.2. Intégration du projet à son contexte paysager et mesures d'évitement proposées

Tableau 10 : Types de structures paysagères et mesures

Type de structure paysagère	Localisation	Mesure proposée
Cheminements identifiés comme à fort intérêt paysager dans l'état initial	1	Conservation d'une grande partie des cheminements de grande qualité paysagère et leurs pourtour = Mesure d'évitement.
Patrimoine paysager selon le PLUi Dinan Agglomération	2	Toute la partie nord boisée de la ZIP est conservée, incluant un réseau de haies bocagères anciennes / Le projet de centrale solaire est en retrait du ruisseau des Vaux du Moulin (identifié comme une des sensibilités principales dans l'état initial) / Des alcôves boisées (enjeu faune/flore fort) sont préservées entre les tables solaires = Mesure d'évitement.
Franges boisées et/ou haies existantes	3	Conservation d'une frange boisée ou de haies existantes sur le pourtour du parc solaire, servant de filtres visuels depuis les secteurs habités (Bel-Air et son château, la Fréchais, ...) et en vis-à-vis de la N176 = Mesure d'évitement.

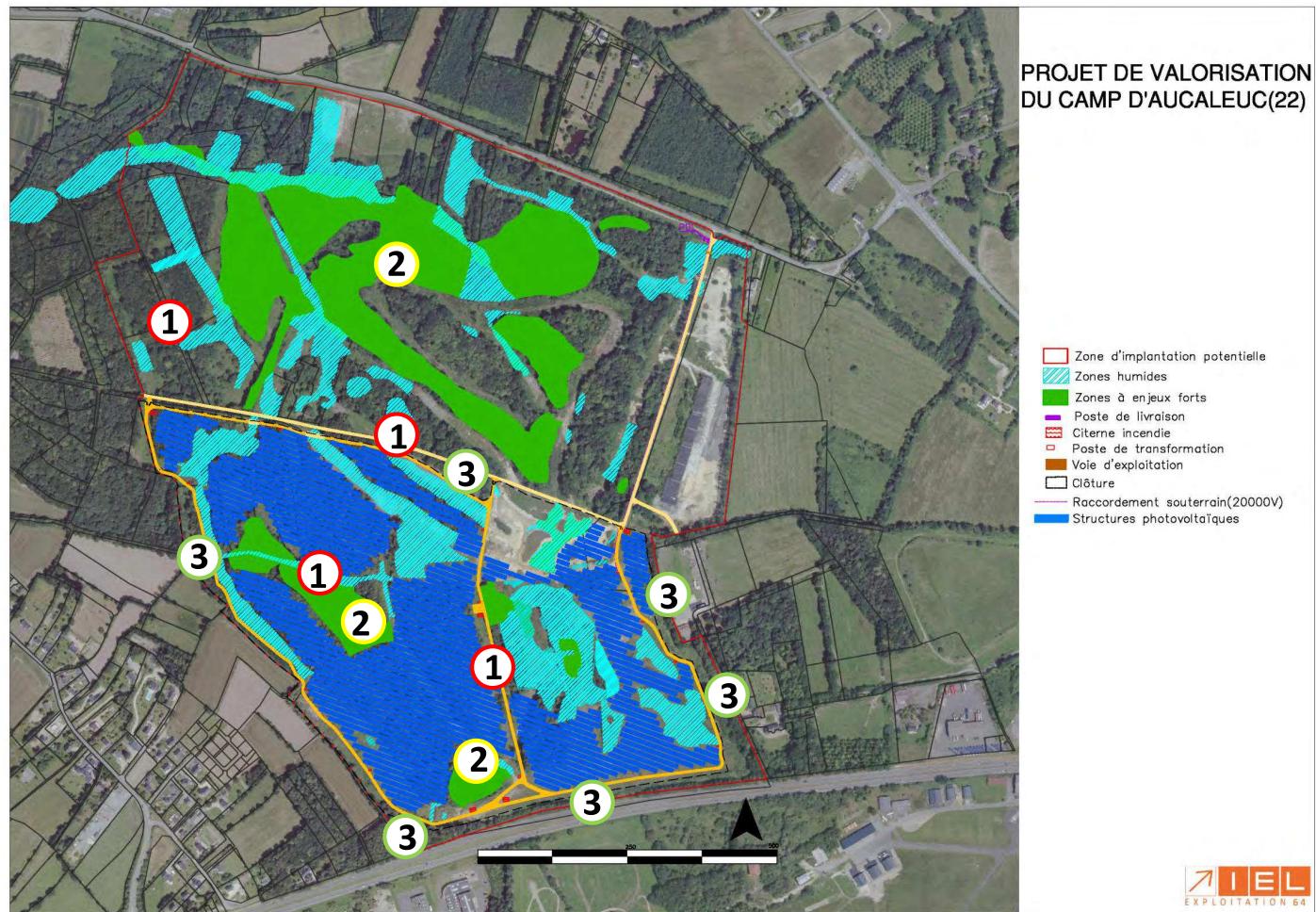


Figure 39 : Plan masse superposé à l'orthophotographie du secteur

#### Un projet solaire qui tient compte du patrimoine paysager en place

Le projet solaire s'insère globalement bien dans son contexte paysager. Il semble nécessaire de rappeler le caractère boisé de la majeure partie de la ZIP. Ceci induit une ambiance paysagère très qualitative à caractère « naturel » avec de beaux sujets arborés (trame bocagère ancienne avec talus, ...), notamment sur la partie ouest de la ZIP. Le projet prévoit de conserver l'intégralité de la partie nord, incluant un réseau dense d'anciennes haies au nord-ouest (identifié carte 9 p. 13). Les cheminements qui présentent un intérêt paysager seront en quasi-totalité conservés. Enfin, des franges boisées seront maintenues sur les pourtours sud, sud-ouest et sud-est ainsi qu'au nord du parc solaire. Elles serviront notamment de masques visuels vis-à-vis des secteurs habités au sud-ouest, du hameau de Bel-Air et de la N176 (il existe de plus un haut talus le long de cet axe au sud-est).

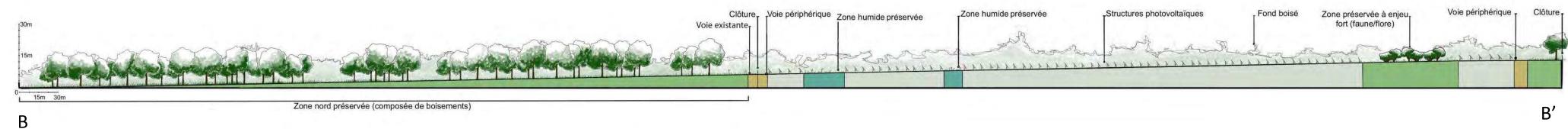
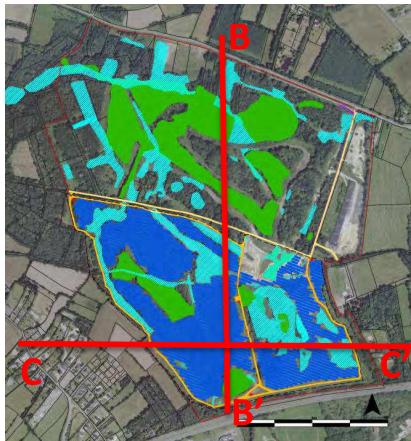


Figure 40 : Coupe paysagère nord-sud (BB') – Une ambiance boisée qui subsiste avec la conservation de la zone boisée nord de la ZIP et le maintien d'alcôves de végétation entre les panneaux.

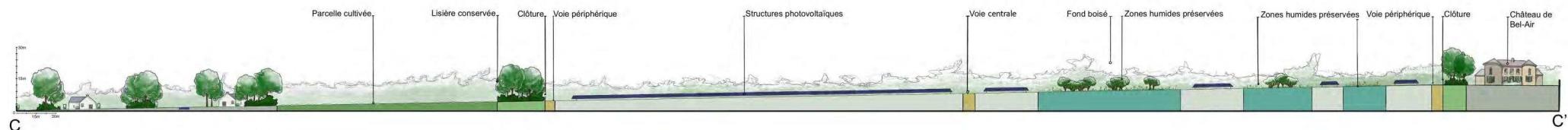


Figure 41 : Coupe paysagère est-ouest (CC') – Une insertion discrète du projet vis-à-vis des secteurs d'habitat qui entourent la ZIP et une zone sud-est qui retrouve un usage.

#### Un projet qui ne nuit pas à l'identité du site

Le projet tel que présenté ici permet de respecter la double identité du site (ancien camp militaire et boisements actuels). Premièrement, la ZIP correspond à une friche militaire et l'implantation d'un parc solaire au sol sur une zone de ce type répond aux objectifs nationaux pour le développement des énergies renouvelables. Ceci permettra de redonner un usage à des espaces aujourd'hui inutilisés (notamment sur le quart sud-est au niveau des secteurs artificialisés, remaniés et concernés par des remblais divers). Ceci se fera tout en maintenant une ambiance boisée sur le site. Les panneaux sont insérés en alcôves entre des zones à enjeux (faune/flore et zones humides), induisant la présence d'un fond boisé à la centrale solaire (dialogue entre passé et futur en proposant un compromis entre conservation des secteurs à enjeux et la nécessaire transition énergétique). La conservation des boisements sur toute la moitié nord de la ZIP permet de préserver une forte empreinte de l'identité forestière et naturelle du site. La conservation de lisières boisées assurera une insertion discrète du projet vis-à-vis des axes routiers et secteurs habités (par exemple le château de Bel-Air et la zone d'habitat sur la coupe CC'). Les lisières, additionnées aux alcôves de végétation permettront de conserver un horizon boisé depuis les zones extérieures à la ZIP.

### 3.3. Mesures de réduction proposées et photosimulations

Les photomontages suivants permettent d'évaluer les effets du projet sur le paysage et les mesures de réduction proposées.

#### Photomontage « PM1 » : Depuis le centre de la ZIP

##### Etat actuel



Cette vue illustre l'ambiance actuelle sur le pourtour de la voie existante (d'axe est-ouest). La prise de vue met bien en évidence le paysage de transition qui est présent sur la partie centrale de la ZIP. D'un côté de la voie (au nord), une végétation arboree domine, créant une ambiance « naturelle »/forestière. De l'autre côté de la voie (au sud), la zone s'apparente à une végétation en friche bien moins qualitative qu'au nord, composée de fourrés divers (ajoncs principalement).

##### Etat projeté



Le projet solaire s'insérera au sud de la voie existante, qui sera conservée et retravaillée (ex : remodelage) dans le but de la rendre praticable pour les mobilités douces. Les fourrés en avant plan seront conservés. La clôture présentera un aspect naturel, qui renforcera encore l'intégration au contexte paysager. Les panneaux s'inséreront en avant-plan d'un fond arboré sombre, favorisant leur insertion discrète dans le paysage. Le matériau utilisé pour la voie d'exploitation est également d'aspect naturel (grave non traité) et ne dénotera pas avec la voie douce prévue. L'ambiance arborée « naturelle » qui borde la voie douce centrale au niveau du PM1 au nord, sera conservée.

